

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'OBLIGATAIRES OU DE PORTEURS DE TITRES D'EMPRUNT

MEDICA

Société anonyme au capital de 18.653.466,50 euros
Siège social : 39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué – Le Diderot, 92130 Issy-les-Moulineaux
421 896 408 RCS Nanterre

AVIS DE CONVOCATION
des porteurs d'obligations
émises pour un montant de 40.000.000 euros au taux de 3,663% l'an échéance avril 2019
(les « **Obligations** »)
par Medica S.A. (la « **Société** »)

Les porteurs des Obligations sont convoqués par le Conseil d'administration de la Société le 6 mars 2014 à 11 heures au siège social de la Société (39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué – Le Diderot, 92130 Issy-les-Moulineaux), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Première résolution – Approbation des stipulations de l'avenant (l'« **Avenant au Contrat de Souscription** ») au contrat de souscription, tel qu'amendé par une lettre du 15 juillet 2013, relatif à l'émission d'obligations pour un montant de 40.000.000 euros portant intérêt au taux de 3,663 % l'an et venant à échéance en avril 2019 (les « **Obligations** ») et des nouvelles modalités des Obligations
Deuxième résolution – Approbation du projet de fusion-absorption de la Société par Korian
Troisième résolutions – Pouvoirs pour formalités

Texte des projets de résolutions

Première résolution : *Approbation des stipulations de l'avenant (l'« **Avenant au Contrat de Souscription** ») au contrat de souscription, tel qu'amendé par une lettre du 15 juillet 2013, relatif à l'émission d'obligations pour un montant de 40.000.000 euros portant intérêt au taux de 3,663 % l'an et venant à échéance en avril 2019 (les « **Obligations** ») et des nouvelles modalités des Obligations*

Le porteur unique d'Obligations, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, des stipulations de l'Avenant au Contrat de Souscription et des nouvelles modalités des Obligations :

- reconnaît expressément avoir compris l'impact des stipulations de l'Avenant au Contrat de Souscription et des nouvelles modalités des Obligations ; et
- sous condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion-absorption de Medica par Korian (la « **Fusion** »), (i) approuve les stipulations de l'Avenant au Contrat de Souscription et, en particulier, les modifications à apporter aux modalités des Obligations et (ii) approuve la conclusion par le porteur unique de l'Avenant au Contrat de Souscription dans lequel figurent les nouvelles modalités des Obligations et de tout acte, document, certificat ou accord relatif à l'Avenant au Contrat de Souscription.

Deuxième résolution : *Approbation du projet de fusion-absorption de la Société par Korian*

Le porteur unique d'Obligations, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du projet de traité de fusion en date du 23 janvier 2014 conclu entre la Société et Korian, conformément aux articles L.228-65 et L.236-13 du Code de commerce :

- approuve le projet de Fusion ; et
- reconnaît et accepte qu'il deviendra, à compter de la réalisation définitive de la Fusion, le porteur unique d'Obligations Korian, conformément aux stipulations du projet de traité de fusion.

Troisième résolutions : *Pouvoirs pour formalités*

Le porteur unique d'Obligations donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités consécutives à l'adoption des résolutions ci-avant et requises par les dispositions légales et réglementaires.

Tout porteur d'Obligations, quel que soit le nombre d'Obligations qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Il sera justifié par un porteur d'Obligations de son droit de participer à l'assemblée par l'inscription de ses Obligations sur un compte ouvert à son nom auprès d'un intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée à minuit (heure de Paris).

Pour pouvoir participer à cette assemblée générale, cette attestation d'inscription en compte doit être transmise à CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92962 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée générale par le porteur d'Obligations qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut s'assister personnellement à l'assemblée, tout porteur d'Obligations peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- soit donner pouvoir au président de l'assemblée : dans ce cas, le porteur d'Obligations remplit un formulaire de pouvoir sans indication de mandataire ;
- soit donner pouvoir à un mandataire de son choix : dans ce cas, le porteur d'Obligations remplit un formulaire de pouvoir en indiquant les nom, prénom(s) et adresse du mandataire ;
- soit voter par correspondance.

Le choix du mandataire est en principe libre. Mais cette liberté de choix est limitée par les incapacités d'accepter ce mandat, visées aux articles L.228-62, L.226-63 et L.248-1 du Code de commerce.

La procuration doit être donnée par écrit, elle doit être revêtue de la signature du porteur d'Obligations mandant et doit indiquer ses nom, prénom(s) et domicile.

Les votes par procuration ou par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, signés et accompagnés de l'attestation d'inscription en compte.

Un formulaire de pouvoir et de vote par correspondance sont à la disposition des porteurs d'Obligations, à leur demande, auprès de CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92962 Issy-les-Moulineaux Cedex 9. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée générale. Le formulaire de pouvoir et de vote par correspondance dûment rempli doit parvenir à CACEIS Corporate Trust trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée. Le mandat ou vote par correspondance ainsi donné vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Le texte des résolutions qui seront proposées et le rapport du conseil d'administration qui sera présenté à l'assemblée sont à la disposition des porteurs d'Obligations dans les délais légaux au siège social de la Société, 39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué – Le Diderot, 92130 Issy-les-Moulineaux, ainsi qu'auprès de CACEIS Corporate Trust.

*Le Conseil d'administration,
39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué – Le Diderot, 92130 Issy-les-Moulineaux.*

1400325